

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

52 51 27

Date de la convocation :

05/12/2022

Date d'affichage

05/12/2022

Vote :

Abstention :

Pour : 29

Contre :

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX
SEURRE VAL DE SAONE

Séance du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY Sébastien

Présents : Alain PAUTET – François PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean-Marie BAULAND – Camille SIMAR – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Thierry MINET – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Nicolas GAUTHRON – Jean-Louis ROUMANEIX – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : David HIEZ (pouvoir donné à M. LEVEQUE) – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – François LORENZI (pouvoir donné à M. MAUCHAMP) -

Étaient absents : Marc JAUDAUX – Wilfried SUJOBERT – Yves EUVRARD – Hélène MESTRE – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Daniel VIEILLARD – Sébastien DELACOUR – Alain BECQUET – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 25/2022

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

OBJET : Programme de travaux sur les canalisations d'eau potable 2023

Depuis 2013, le Syndicat s'est équipé d'un logiciel de gestion patrimoniale lui permettant de prioriser ses investissements en matière de renouvellement de canalisations selon différents critères (fuites, matériau, diamètre, ...). Le programme 2023 produit à partir de ce logiciel a été présenté et validé en BUREAU COMTECH le 1^{er} décembre. Il est proposé au comité syndical de valider une enveloppe travaux de 1 000 000€ H.T. dont le contenu pourra être le suivant :

Classement	Commune	Rue	Linéaire	Coût	Coût cumulé
1	LABRUYERE	Grande Rue T1	681	213 000	213 000
2	POUILLY/SAONE	Route de Beaune T1	686	82 000	295 000
3	SEURRE	Rue du Meix	603	174 000	469 000
4	SEURRE	Rue Sainte Barbe	160	47 000	516 000
5	PAGNY LE CHATEAU	Route de Pagny la ville T1	726	224 000	740 000
6	POUILLY/SAONE	Rue de l'Usine T2	695	160 000	900 000
Imprévus				100 000	1 000 000

Il est précisé que le montant de chaque bon de commande devra être affiné par le bureau d'études en phase Avant-projet, et qu'en cas de non-réalisation d'un de ces bons de commande, le bon de commande suivant à réaliser sera celui apparaissant en position suivante dans le logiciel de gestion patrimoniale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- ACTE le programme de travaux 2023 présenté.

Pour extrait conforme, le 12 décembre 2022
Le Président, Sébastien BELORGEY